Nations Unies

S/PV.7187



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7187e séance

Jeudi 29 mai 2014, à 10 h 35
New York

Président :	M. Oh Joon	(République de Corée)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2014/332)

Rapport du Secrétaire géneral sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2014/333)

14-41308 (F)







La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2014/332)

Rapport du Secrétaire géneral sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2014/333)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/374, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Nigéria, le Rwanda et le Tchad.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/332, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/333, qui contient le rapport du Secrétaire géneral sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2157 (2014).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 40.